

Département de l'Essonne



REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



6. ANNEXES

6.6. Informations utiles

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Municipal du 25 janvier 2024
arrêtant le projet de PLU*

L'ALEA RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

La commune est soumise à l'aléa retrait-gonflement des sols argileux.

La prévention de ce risque se traduit par la délimitation de secteurs exposés à cet aléa.



Source : géorisques.fr

Ces secteurs sont hiérarchisés selon un degré d'aléa croissant :

- La grande partie du territoire communal du Mérévillois est concernée par un aléa nul.
- Les plateaux agricoles Nord, Nord/Ouest et Est par des zones d'aléa faible
- La partie Nord et la vallée de la Juine par des zones d'aléa moyen

En application de l'article 68 de la loi ELAN du 23 novembre 2018 et de son décret d'application du 22 mai 2019, une étude de sol préalable est obligatoire dans les secteurs exposés au retrait-gonflement d'argile, dans les zones d'exposition moyenne et forte.

« L'article 68 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) fait évoluer la prévention des risques de mouvement de terrain liés au retrait-gonflement des argiles lors de la construction d'un ou de plusieurs immeubles à usage d'habitation (ou à usage professionnel et d'habitation) ne comportant pas plus de deux logements.

Les zones qui sont considérées comme exposées au phénomène sont celles dont l'exposition est identifiée comme moyenne ou forte.

Dans ces zones identifiées comme moyenne ou forte, le dispositif impose à compter du 1er octobre 2020 :

- **Au vendeur d'informer le potentiel acquéreur du terrain non bâti de l'existence du risque RGA.** Ainsi le vendeur réalise une étude géotechnique préalable...

- **Au maître d'ouvrage, dans le cadre du contrat conclu avec le constructeur ayant pour objet les travaux de construction, ou avec le maître d'œuvre. Le maître d'ouvrage a le choix entre :**

. fournir une étude géotechnique de conception... prenant en compte l'implantation et les caractéristiques du bâtiment...

. le respect des techniques particulières de construction définies par voie réglementaire.

- **Au constructeur de l'ouvrage qui est tenu,** soit de suivre les recommandations de l'étude géotechnique de conception, soit de respecter des techniques particulières de construction définies par voie réglementaire ...

Afin d'assurer la traçabilité, les études réalisées seront jointes à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente ou au titre de propriété, elles suivront ainsi la construction tout au long de son exercice.

Décrets et arrêtés viennent préciser les dispositions correspondantes, ainsi que la carte de susceptibilité des formations argileuses permettant de définir les zones concernées soumises à l'étude géotechnique préalable.

Une plaquette de communication à destination du public a été réalisée par le ministère. Cette plaquette présente de manière synthétique l'ensemble du dispositif mis en place.

Construire en terrain argileux : La réglementation et les bonnes pratiques (PDF- 5.1 Mo)

POLLUTIONS DES SOLS

Les constructeurs devront prendre en compte les sites référencés susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

Les constructeurs devront s'assurer de leur dépollution si besoin.

Données BASIAS

La base de données BASIAS (Base de Données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service) recense les anciens sites industriels et activités de service abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

Selon cette base de données, le territoire du Mérévillois est référencé dans la base de données BASIAS et la localisation des activités est reportée sur la carte ci-dessous.



Ces 24 sites devront faire l'objet d'une évaluation de l'état des sols avec un éventuel projet en cas de changement d'usage de ces terrains.

Selon la base de données BASIAS, il existe 11 sites encore en activité potentiellement pollués sur le territoire communal.

Liste des sites et sols potentiellement pollués BASIAS sur la commune

Identifiant	Nom de l'entreprise	Secteur d'activité	Adresse	Etat d'occupation du site	Etat
IDF9102358	NCF (Nettoyage chimique Français)	Industrie de nettoyage chimique	1 rue des Alliés	Activité terminée	Traité
IDF9102361	GUICHARD, ex ADISCO	Atelier de traitement des métaux	43 rue Carnot	Activité terminée	Inventorié
IDF9102364	LHOSTE COMBUSTIBLES	Station service	43 rue Carnot Zone industrielle Chaume	Activité terminée	Inventorié
IDF9102363	TCC (Tôlerie Chauffage, Conditionnement d'Air, Chaudronnerie)	Atelier de travail des métaux	43 rue Carnot Zone industrielle Chaume	Activité terminée	Inventorié
IDF9102365	Sté des COUVERTS PLISSON	Fabrique d'articles d'orfèvrerie	1 rue Diderot	Activité terminée	Inventorié
IDF9102372	LHOSTE Roger, ex THERON Emile		10 rue de la gare	Activité terminée	Inventorié
IDF9102373	CERES, ex MARTIN	Coopérative agricole	12 rue de la gare	Activité terminée	Inventorié
IDF9102370	LAUMONIER	Casse automobile	4 rue de la gare	Activité terminée	Inventorié
IDF9102380	LOIRE & Cie ("Les ETAINS LOIRE")	Fabrique d'objets en étain	10 chemin des Vignes	Activité terminée	Inventorié
IDF9102366	LHOSTE Roger	Atelier de travail du bois	10 chemin des Vignes	Activité terminée	Inventorié
IDF9102379	GRANIER Père et Fils	Casse automobile	10 chemin des Vignes	Activité terminée	Inventorié
IDF9102359	BORDES, LES (INTERMARCHE)	Station service	1 rue Alliés des Route Angerville	En activité	Inventorié
IDF9102362	CHAMPEAU J.	Atelier de travail du bois	43 rue Carnot Zone industrielle Chaume	En activité	Inventorié
IDF9102371	BIDVILLE J.J.	Station service	4 rue de la gare	En activité	Inventorié
IDF9102375	GARAGE FLEUREAU	Station service	8 Rue de Montreau	En activité	Inventorié
IDF9102374	LEJEUNE	Industrie agrochimique	8 Rue de Montreau	En activité	Inventorié
IDF9102368	UNION DES FORGERONS	Forge	12 rue de la Pierre Follège	En activité	Inventorié
IDF9102369	AVENTIS CROPSCIENCE	Industrie agrochimique	14 rue de la Pierre Follège	En activité	Inventorié
IDF9102376	CERES	Coopérative agricole	14 rue de la Pierre Follège	En activité	Inventorié
IDF9102367	FRANCIENNE DE TRANSPORTS ET DE SERVICES	Transports	6 rue de la Pierre Follège	En activité	Inventorié
IDF9102378	COOPERATIVE AGRICOLE ILE-DE-FRANCE SUD	Coopérative agricole	38 Rue Saint Aignan	En activité	Inventorié
IDF9102381	PROBINORD Techniques Routières	Travaux publics	10 Chemin Vignes des	En activité	Inventorié
IDF9102360	LEBLANCE	Fabrique de matières plastiques	1 Rue Alliés des Route Angerville	Ne sait pas	Inventorié
IDF9102377	BOURBON A.		43 Rue Carnot Zone industrielle Chaume	Ne sait pas	Inventorié

Source : base de données nationale BASIAS

- Installations classées autorisées

Il existe également 3 installations classées autorisées sur le territoire :

- BAYER CROPSCIENCE CERES SEEDTECHNOLOGY (fabrication de produits phytosanitaires, pesticides)
- Pisciculture de la Juine (élevage piscicole)
- Union de forgerons (Traitement thermiques)

- Secteurs d'Informations sur les Sols (SIS) institués par arrêté Préfectoral du 3 juin 2019

La commune du Mérévillois est concernée par les SIS suivants :

- SIS n°91SIS00083 relatif au site Ancienne décharge de Méréville
- SIS n°91SIS00163 relatif au site Société Bonneron Gunet
- SIS n°91SIS00027 relatif au site Société Stecco

Les projets de construction ou de lotissement prévus dans un secteur de SIS devront faire l'objet d'une étude de sol afin d'établir les mesures de gestion de la pollution.

REMONTEE DE NAPPE

La carte issue des données Géorisques indique que la vallée de la Juine dans la traversée du Mérévillois est potentiellement concernée par les débordements de nappe et les inondations de cave.



Légendes

Zones sensibles aux remontées de nappes

-  Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
-  Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

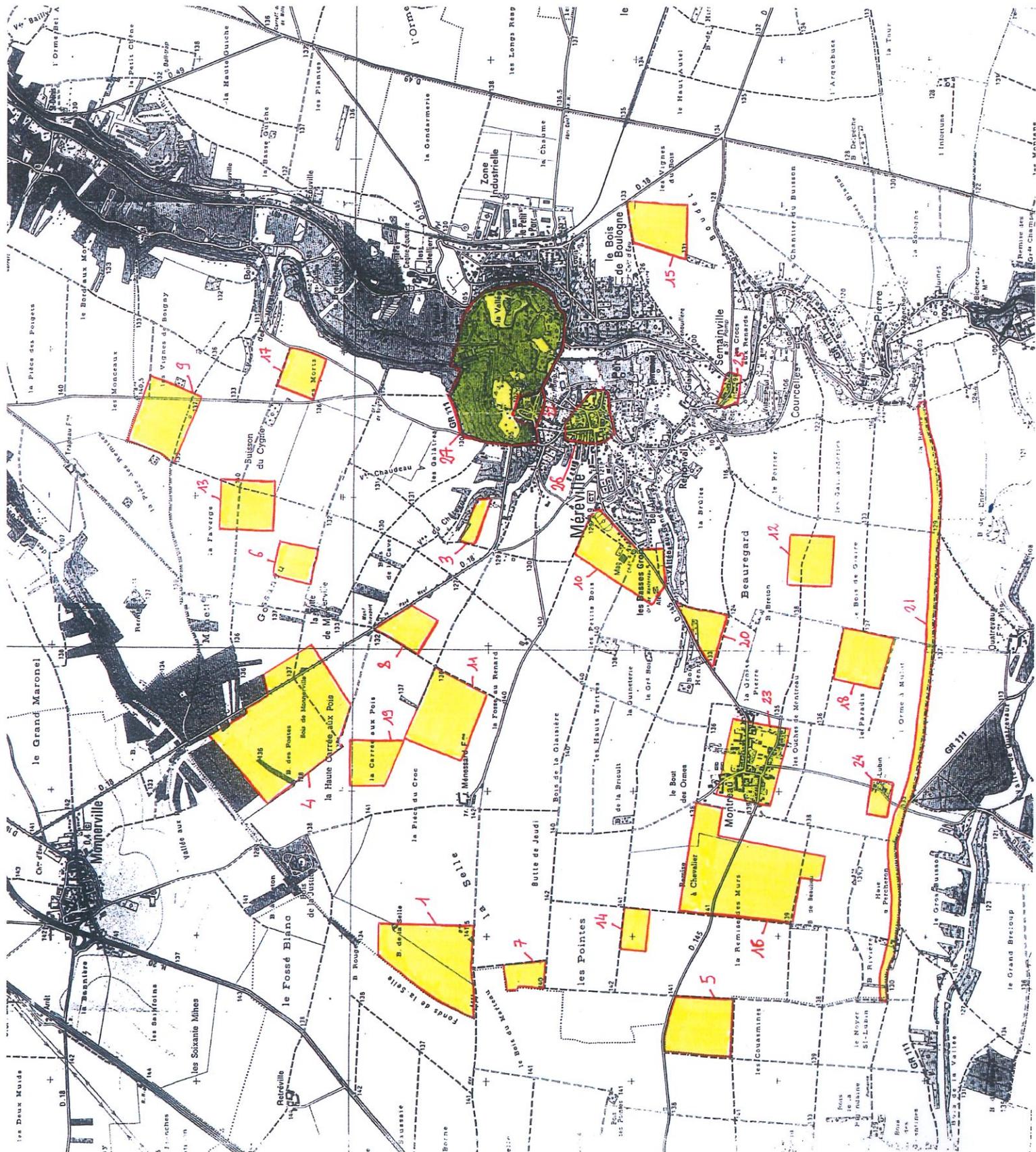
Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave

Fonds cartographiques SCAN IGN

Monerville (91)

PLU n° PLU-08

05 NOV 2008



05 NOV 2008



Service de la Préservation des Espaces du Patrimoine et de la Biodiversité

Nature et paysages protégés en Ile-de-France
Porter à connaissance

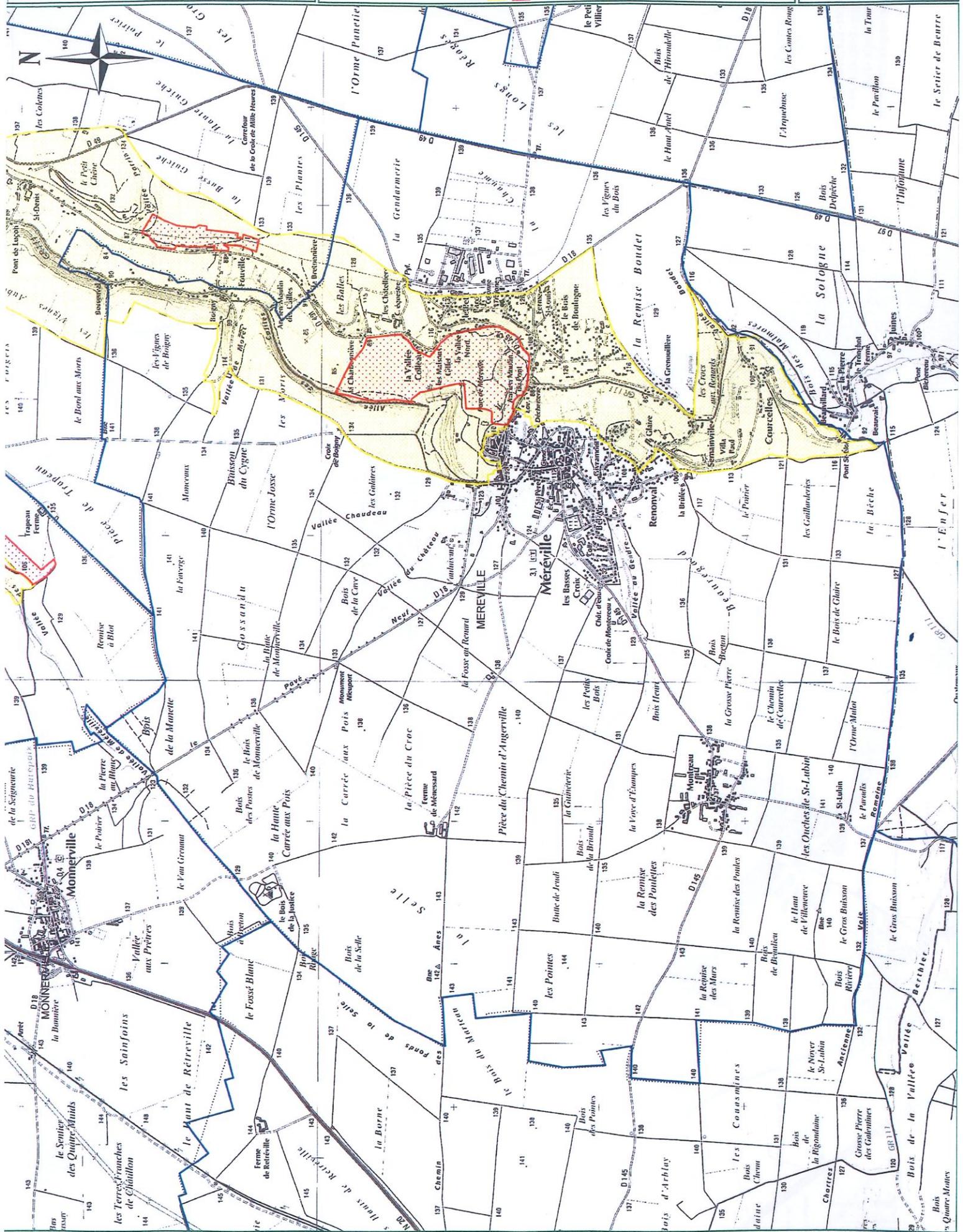
Sites inscrits
ZNIEFF type 1

Limites communales

Echelle : 1 / 25 000

Ce document est édité à titre informatif, il n'a pas de valeur juridique
Données : DIREN 2003
IGN 2002
© IGN-2005-SCAN25

Octobre 2008

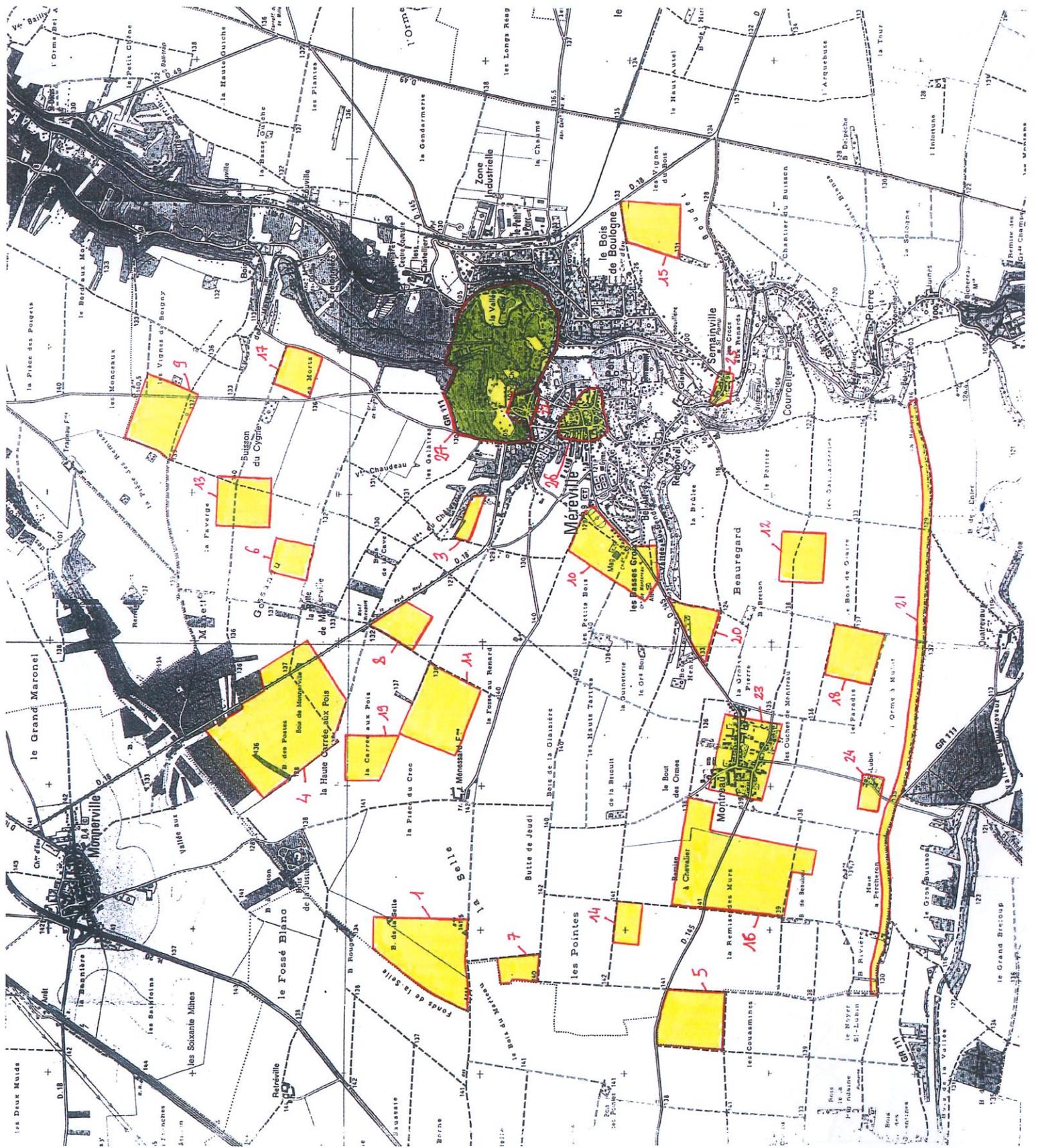


DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES REGIONALES ILE-DE-FRANCE
Service régional de l'archéologie
6, rue de Strasbourg - 93200 SAINT-DENIS
Tél. 01 48 13 14 50 - Fax 01 48 13 01 70

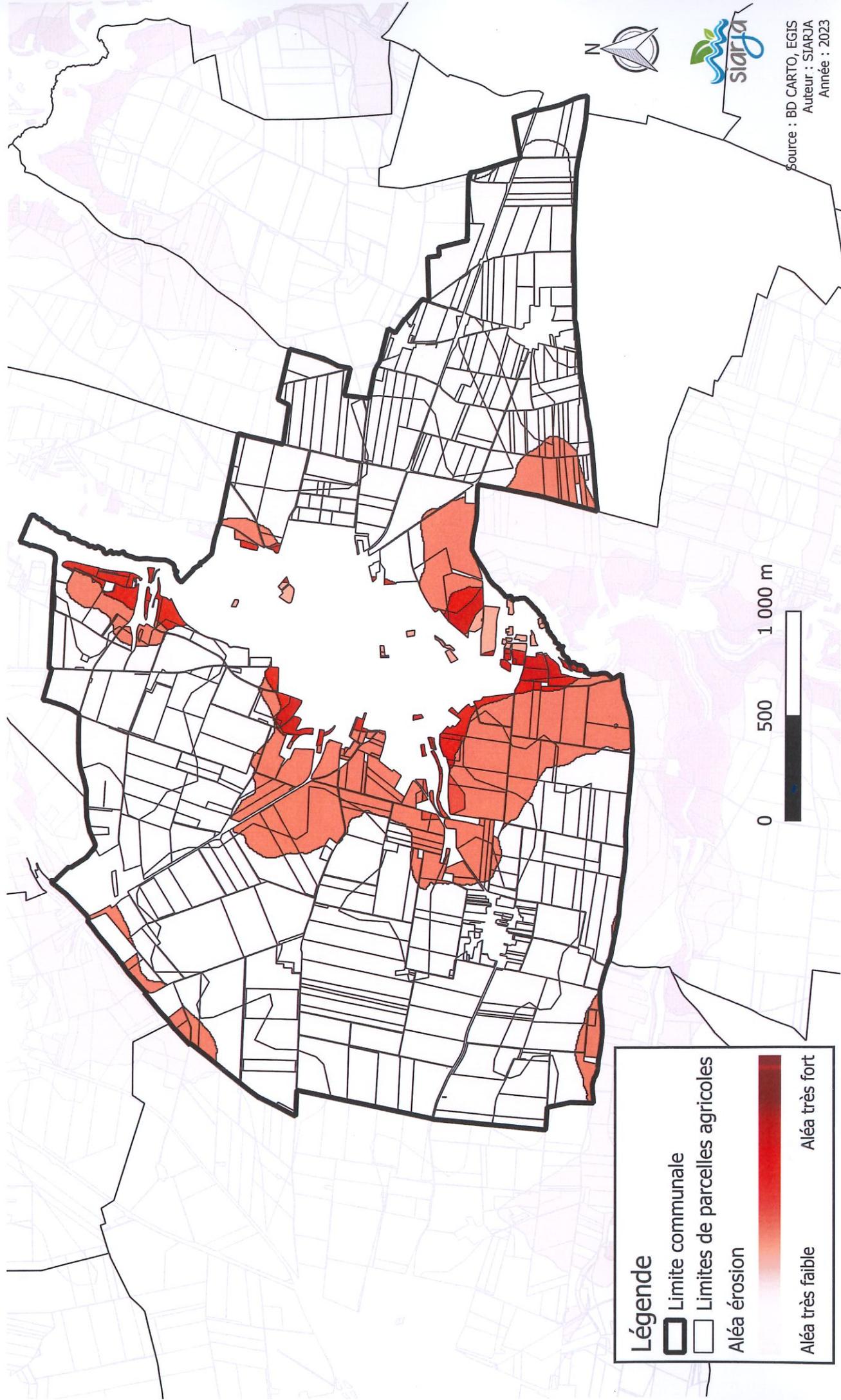
Monerville (91)

PLU n° 14-2008

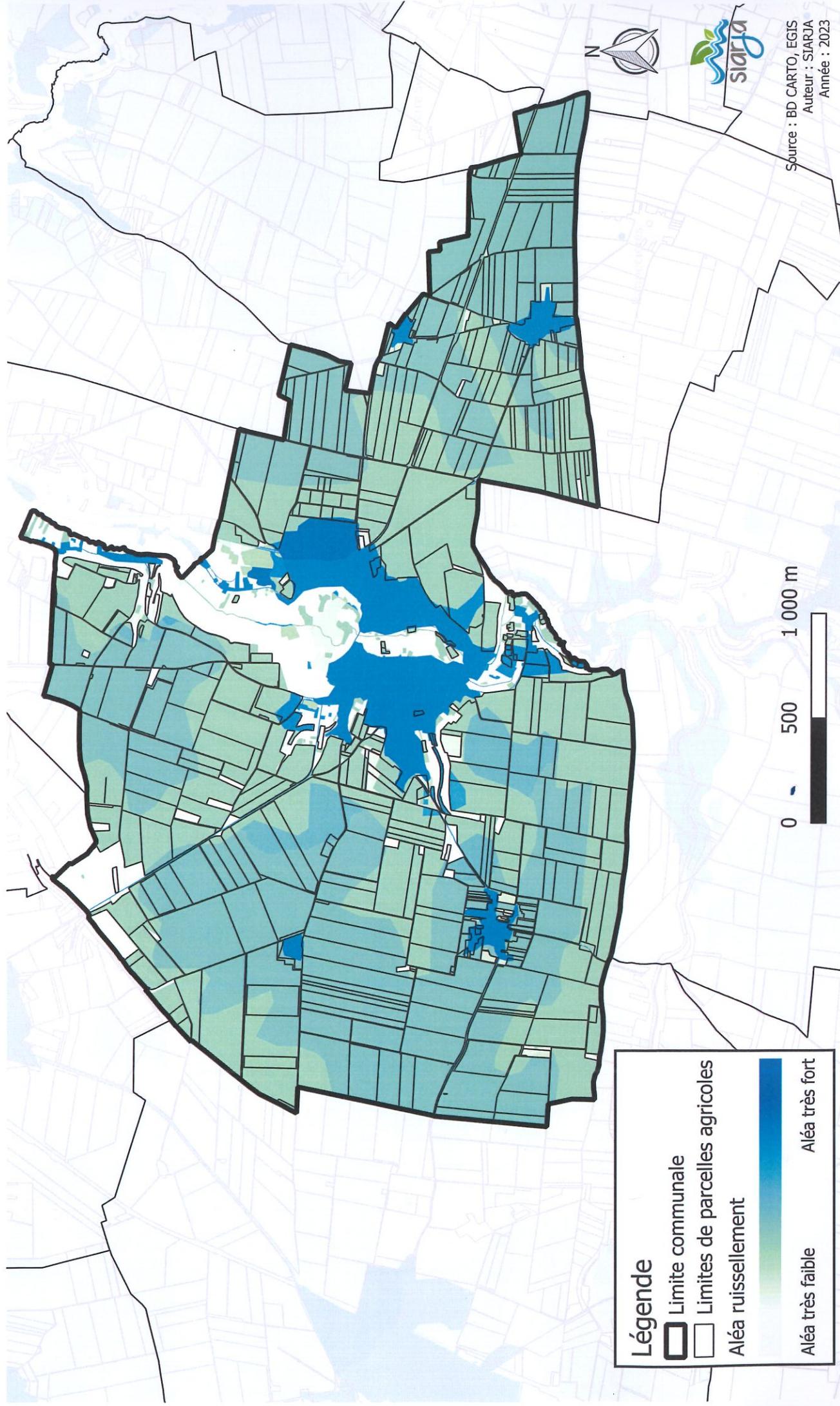
05 NOV 2010



Aléa érosion sur la commune - Le Mérévillois



Aléa ruissellement sur la commune - Le Mérévillois



— Circulations des engins agricoles

